

«La C'ART», PASS DES MUSEES DE LA METROPOLE LILLOISE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX PROFESSIONNELS, AU 16/10/2020

PREAMBULE

La prestation, objet des présentes conditions générales de vente, est proposée par la Métropole Européenne de Lille et les 14 musées et centres d'art du réseau de la C'ART (le Palais des Beaux-Arts de Lille, La Piscine musée d'art et d'industrie André Diligent, le LaM de Villeneuve d'Ascq, le Fresnoy studio national des arts contemporains à Tourcoing, le MUba Eugène Leroy à Tourcoing, le musée de l'Hospice Comtesse à Lille, le Musée d'histoire naturelle à Lille, la Manufacture à Roubaix, lille3000 à Lille, la Condition Publique à Roubaix, l'Institut du Monde Arabe à Tourcoing et le Musée de la bataille de Fromelles, La Villa Cavrois à Croix et le Forum départemental des Sciences à Villeneuve d'Ascq).

La Métropole Européenne de Lille propose, au nom de ses membres, l'accès illimité aux 14 musées et centres d'art sous la forme d'un abonnement annuel ou valable un an de date à date,

ci-après dénommé "l'Abonnement",

DEFINITIONS ET CHAMP D'APPLICATION

Définitions :

"Abonné" ou "Client" ou "Bénéficiaire" désigne toute personne réservant, commandant et/ou achetant une des formules d'abonnement sur le Site ou chez un membre.

Les "Membres" désignent les musées du réseau auxquels l'abonné peut accéder avec son abonnement,

Les "Partenaires" représentent les lieux dans lesquels les abonnés pourront avoir des tarifs préférentiels.

"Abonnement" désigne la convention entre la Métropole Européenne de Lille et l'abonné, bénéficiaire final, pour l'accès illimité aux musées membres en échange d'un paiement forfaitaire dont le montant diffère selon la formule choisie.

"La C'ART" désigne les différentes formules d'abonnement permettant l'accès aux musées membres.

"Carte" désigne le support sur lequel sera enregistré l'abonnement et qui permettra d'accéder aux musées membres du réseau. La « C'ART » collector est une carte rigide en PVC.

« **Contremarque** » désigne le document qui est à échanger par l'utilisateur final en musée, contre sa carte définitive. La

contremarque est transmise par e-mail, par la MEL au client professionnel en format PDF, elle est datée, possède un n° unique, est anonyme.

"Devis" désigne le document contractuel signé par le Client Professionnel qui emporte acceptation des Conditions Générales de Vente et valide toute commande de Contremarques.

"Points de vente" désigne les musées habilités à vendre des C'ART et à échanger une contremarque contre une carte définitive en billetterie. Cette liste actualisée est accessible sur le site www.lacarte.fr

"Prépaiement" désigne tout achat d'un abonnement effectué par l'Abonné sur le Site ou tout achat de contremarques en nombre effectué par un Professionnel dans le cadre d'une vente groupée.

"Professionnel" désigne toute entreprise, association ou collectivité, établissement scolaire, université, étant référencé sous un N° SIRET ou RNA et ayant commandé des abonnements en nombre sous forme de contremarques.

"Site" désigne le site internet www.lacart.fr

DISPOSITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute vente groupée de formules d'abonnement «La C'ART».

Tout achat emporte acceptation sans réserve des conditions générales de vente (CGV) et engage à la fois le Client Professionnel et les Bénéficiaires des abonnements à respecter les présentes.

Les Bénéficiaires s'engagent également à respecter les conditions générales de ventes applicables aux individuels. Celles –ci sont disponibles sur le site internet www.lacart.fr ou sur demande à lacart@lillemetropole.fr

La Métropole Européenne de Lille se réserve à tout moment la possibilité d'adapter ou de modifier les CGV. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les CGV en vigueur au jour de la commande. Aussi, le Client Professionnel est invité à consulter régulièrement les CGV afin de se tenir informé des évolutions les plus récentes de la procédure de vente décrite à l'article 4 des présentes CGV. Les CGV appliquées aux professionnels sont disponibles sur demande à lacart@lillemetropole.fr.

Cette version annule et remplace les versions antérieures.

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE L'OFFRE

Métropole Européenne de Lille
2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 LILLE Cedex

ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DE L'OFFRE AUX PROFESSIONNELS

2.1 Offre

L'Abonnement «La C'ART» ouvre l'accès illimité, pendant un an, aux jours et heures d'ouverture (hors événements spéciaux) aux collections permanentes et aux expositions temporaires des musées et centres d'art suivants :

- Le Palais des Beaux – Arts de Lille ;
- Le LaM à Villeneuve d'Ascq ;
- Le musée de La Piscine de Roubaix ;
- Le MUba Eugène Leroy à Tourcoing ;
- Le Fresnoy à Tourcoing ;
- Le Musée d'histoire naturelle de Lille ;
- Le musée de l'Hospice Comtesse de Lille ;
- Les manifestations organisées par lille3000 ;
- La Manufacture, à Roubaix ;
- La Condition Publique à Roubaix ;
- L'Institut du monde arabe à Tourcoing ;
- Le Musée de la Bataille de Fromelles ;
- La Villa Cavrois à Croix ;
- Le Forum départemental des Sciences à Villeneuve d'Ascq

«La C'ART» pourra également donner accès à la gratuité ou à des tarifs préférentiels dans d'autres lieux partenaires du dispositif. La liste des partenariats en cours sera accessible sur le site internet www.lacart.fr.

L'offre liée à « La C'ART » peut évoluer.

2.2 Durée de validité de l'abonnement

L'Abonnement «La C'ART» est valable un an de date à date à compter de son activation dans un équipement vendeur par le Bénéficiaire en échange de sa Contremarque, et ce dans la durée fixée à l'article 3.4.

2.3 Tarifs dégressifs consentis aux professionnels

Les tarifs applicables pour les ventes groupées, en référence à la délibération 20 C 0271 du 16 octobre 2020 sont les suivants :

QUANTITE ACHETEE	SOLO	DUO	TRIBU	JEUNES
GRAND PUBLIC	40,00€	60,00€	65€	20,00€
Tranche 1 de 10 à 30	28,00€	42,00€	48€	15,00€
Tranche 2 de 31 à 100	25,00€	38,00€	43€	
Tranche 3 > 101	20,00€	30,00€	33€	

Tarifs négociés pour les les équipements culturels, collectivités et autorités de tutelle membres du pass et mécènes d'un équipement culturel membre et les communes membres de la MEL, à compter de 10 pass achetés : 15€ pour la Solo, 30€ pour la Duo, 33€ pour la Tribu.

Ces tarifs ventes groupées concernent toute commande d'au moins 10 C'ART toute formule confondue et par commande.

Ces tarifs peuvent évoluer. Le tarif applicable est celui en vigueur le jour de la commande.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE VENTE AUX PROFESSIONNELS

3.1 Conditions d'accès aux ventes groupées

Les ventes groupées sont réservées aux Clients Professionnels : entreprises et comités d'entreprises, écoles et universités, collectivités, associations etc...

En sa qualité de professionnel, le Client Professionnel déclare qu'il n'est pas un client personne physique et ne se procure pas ou n'utilise pas ces avantages tarifaires à des fins personnelles.

Dans tous les cas, le Client Professionnel s'engage à ne délivrer les Contremarques qu'à des personnes clairement identifiées (salariés de l'entreprise, clients, élèves ou étudiants de l'école ou université, membres de l'association désireux d'acquérir «La C'ART»). Il aura préalablement informé la Métropole Européenne de Lille de la destination de ces Contremarques.

Le Client Professionnel devra s'assurer que tout Bénéficiaire aura pris pleinement connaissance des présentes Conditions Générales et des Conditions Générales de Vente applicables aux particuliers et qu'il accepte de s'y soumettre.

Il se porte garant pour ses Bénéficiaires de «La C'ART» du respect des présentes Conditions Générales et des Conditions Générales de Vente applicables aux particuliers.

3.2 Adhésion aux Conditions Générales de Ventes

L'achat de «La C'ART» emporte adhésion aux Conditions Générales de Ventes présentes et à celles s'appliquant aux particuliers. Toute personne qui ne se conformerait pas à ces conditions, pourra se voir refuser l'entrée des musées ou s'en voir expulsée sans pouvoir prétendre à aucun remboursement ni indemnité.

Le Client Professionnel ou le Bénéficiaire d'une ou plusieurs Contremarques «La C'ART» s'interdit de les revendre en vue d'en tirer un quelconque bénéfice et ce par quelque moyen que ce soit.

Tout Bénéficiaire d'une Contremarque «La C'ART», sous peine d'éventuelles poursuites judiciaires, s'interdit de l'utiliser ou de tenter de l'utiliser à des fins notamment promotionnelles, publicitaires, commerciales quelles qu'elles soient notamment dans le cadre de jeux concours, loterie, vente aux enchères **sans l'accord préalable de la Métropole Européenne de Lille**. Si la Contremarque était utilisée en contravention aux dispositions ci-dessus sans autorisation écrite préalable de la Métropole Européenne de Lille, celle-ci perdrait sa validité et pourrait être annulée par la Métropole Européenne de Lille à sa seule discrétion ou à la demande d'un des musées partenaires sans qu'un

quelconque remboursement ou qu'aucune indemnité ne soit du au détenteur ou à tout autre tiers.

3.3 Modalités de la procédure de vente

Les ventes groupées de «La C'ART» donnent lieu à l'édition, par la Métropole Européenne de Lille, de Contremarques temporaires. Ces Contremarques peuvent ensuite, une fois transmises au Client Professionnel, être offertes ou vendues. Les Contremarques éditées ne sont ni nominatives ni personnelles et peuvent être cédées aux tiers préalablement identifiés (cf. Article 3.1). Il appartiendra ensuite au bénéficiaire de la Contremarque d'échanger celle-ci contre une « C'ART » nominative et personnelle (directement aux caisses de l'un des équipements membres du dispositif) ou encore de l'offrir à toute personne de son choix.

3.4 Durée de validité des Contremarques

Les Contremarques sont valables un an après leur date d'édition. Afin de donner lieu à un échange contre une « C'ART » définitive et nominative, toute Contremarque doit donc être présentée dans ce délai dans l'un des points de vente habilités à délivrer des C'ART: le Palais des Beaux-arts, le musée de l'Hospice Comtesse, le LaM, la Piscine, le MUba, le Fresnoy, le Tripostal, la Manufacture, Musée de la bataille de Fromelles.

Toute Contremarque expirée ne pourra donner lieu à un échange d'une C'ART. De ce fait, la contremarque est inutilisable par le Bénéficiaire.

Il appartient donc au Client Professionnel de transmettre chaque Contremarque au Bénéficiaire dans des délais suffisants pour lui permettre de disposer de sa « C'ART » nominative.

A titre exceptionnel, il est possible que les contremarques qui arriveraient à échéance pendant la période de fermeture des musées liée à la crise sanitaire du coronavirus soient prolongées.

3.5 Surclassement

Avant activation de l'abonnement et édition de la C'ART, le Bénéficiaire en possession d'une Contremarque peut choisir de surclasser son abonnement en point de vente pour disposer d'une autre formule :

- Soit en transformant son abonnement Jeunes en un abonnement Solo :
- Soit en transformant son abonnement Solo en un abonnement Duo.

Ce surclassement sera soumis à l'acquittement du tarif de surclassement, soit 20 euros.

Le surclassement n'est possible que pour les détenteurs d'une contremarque et avant activation de l'abonnement dans un point de vente.

Le surclassement est donc impossible en cours d'abonnement.

ARTICLE 4 : PROCÉDURE DE VENTE

4.1 Demande de Devis

Le Client Professionnel contacte la Métropole Européenne de Lille par **mail (lcart@lillemetropole.fr)** afin de prendre des renseignements sur «La C'ART» et établir une demande de Devis.

Dans cette demande de Devis, le Client Professionnel précise au service culture de la MEL dans son mail la **quantité de Contremarques désirées par formule et les informations administratives nécessaires à son identification dont le N°RNA ou SIREN pour une association, le N° SIRET pour tout autre client Professionnel** .

4.2 Validité du Devis et validation de la commande

La Métropole Européenne de Lille s'engage à transmettre au Client Professionnel un Devis détaillé répondant à la demande, par voie électronique (ou postale en cas d'empêchement) dans les plus brefs délais.

Tout Devis envoyé par la Métropole Européenne de Lille est valable 2 mois après sa date d'édition.

Le retour du Devis daté et signé par le Client Professionnel vaut acceptation ferme de sa commande et des conditions générales de vente afférentes (sauf rétractation dans les 14 jours, prévue dans l'article L 121-21 du **code de la consommation**).

La vente est validée et entraîne la mise en production par le service culture de la MEL des Contremarques commandées.

Néanmoins, le Devis ne vaut pas facture et n'entraîne pas la mise en paiement de la commande.

4.3 Livraison des Contremarques

Sans recommandation spécifique du Client Professionnel, les contremarques sont éditées en version numérique sous format PDF et envoyées par mails au référent de la commande.

Dans des cas particuliers et uniquement sur demande, les Contremarques peuvent être remises en format papier au Client Professionnel en main propre, dans les locaux de la Métropole Européenne de Lille, à une date convenue entre la Métropole Européenne de Lille et le Client Professionnel. Dès réception, le Client Professionnel procède à une vérification de la conformité de sa commande. Toute réclamation concernant le contenu de la commande devra être signalée par téléphone et confirmée par mail à la Métropole Européenne de Lille aux coordonnées visées à l'article 4.1 des présentes. Toute commande non contestée dans les 14 jours à compter de sa réception ne pourra faire l'objet d'une réclamation par la suite.

4.4 Mise en paiement

L'envoi des contremarques par le service culture de la MEL et leur réception par le Client Professionnel déclenche la facturation quel que soit le mode de livraison, (envoi mail ou remise en mains propres). Aucune facture n'est envoyée par le service culture de la MEL. Le Client Professionnel recevra **un avis des sommes à payer** :

- **via la plateforme dématérialisée Chorus Pro pour les clients au statut non associatif, conformément à la loi de finances de 2017 ou la loi macron de 2015.**

- par courrier pour les clients au statut associatif.

Le Client Professionnel dispose alors d'un délai de 30 jours pour s'acquitter du montant par virement bancaire ou par chèque à **l'ordre de la trésorerie de la Métropole Européenne de Lille**.

Le dépassement du délai de paiement de 30 jours entrainera le déclenchement d'une procédure de recouvrement des fonds publics.

Les Contremarques de C'ART ne sont ni remboursables ni échangeables, pour quel que motif que ce soit et ce dès réception à la Métropole Européenne de Lille, du Devis signé par le Client Professionnel, valant vente ferme (sauf rétractation dans le délai des 14 jours conformément à l'article L 121-21 du code de la consommation).

ARTICLE 5 : REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales de ventes constituent l'intégralité de l'accord conclu entre la Métropole Européenne de Lille, le Client Professionnel et le Bénéficiaire. Si, pour une raison quelconque, l'une des clauses précédentes devait être déclarée inapplicable en vertu du droit français, elle serait réputée non écrite sans pour autant entraîner la nullité des autres clauses.

Les présentes conditions générales de ventes sont régies par la loi française. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant tout recours judiciaire.

ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

La direction de la culture et du tourisme de la Métropole Européenne de Lille met en place un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des pass musées la C'ART et les opérations de marketing et de communication liées à ce pass (délibération 17 C 0242 du 10 février 2017).

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679, à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et d'effacement des données vous concernant, de définir des directives relatives au sort de celles-ci si vous ne pourriez plus les exercer et de limitation du traitement et au retrait du consentement en vous adressant à la direction de la culture et du tourisme de la Métropole Européenne de Lille 1 rue du Ballon-CS 50749-59034 Lille Cedex ou lacart@lillemetropole.fr.

Les destinataires habilités à recevoir communication des données à caractère personnel sont les musées et centres d'art, membres du réseau la C'ART.

La MEL a désigné un Délégué à la Protection des Données à Caractère Personnel:
Protectdonneesperso@lillemetropole.fr

Vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.